



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Direction Départementale  
des Territoires de la Loire

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DE  
3HA 02A 60CA

DEPOSE PAR LA SOCIETE CENTRALE SOLAIRE ORION 25  
(représentée par M. Xavier BARBARO)

CONCERNANT UN PROJET DE CREATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE (42)

En application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la société « Centrale Solaire Orion 25 », représentée par M. Xavier BARBARO (Centrale Solaire Orion 25 - 4 rue Euler - 75008 PARIS) est mis à la disposition du public du :

**mardi 12 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus**

Dans le cadre de la création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Priest-la-Prugne, le projet de défrichement concerne les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface à défricher (ha)
Saint-Priest-La-Prugne	Le Limouzat	AB	65	0,2590	0,1200
Saint-Priest-La-Prugne	Le Limouzat	AB	66	3,0625	1,0900
Saint-Priest-La-Prugne	Bois Devernois	AB	150	0,4445	0,3300
Saint-Priest-La-Prugne	Bois Devernois	AB	151	0,1415	0,1415
Saint-Priest-La-Prugne	Bois Devernois	AB	152	0,2110	0,1600
Saint-Priest-La-Prugne	Bois Devernois	AB	153	1,8220	0,6000
Saint-Priest-La-Prugne	Bois du Port	AB	32	0,5845	0,5845
Total surface à défricher :					3,0260

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact environnemental et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à la disposition du public sur le site Internet de la Direction Départementale des Territoires de la Loire à l'adresse suivante :

<http://www.loire.gouv.fr/consultation-du-public-r1146.html>

Un support papier pourra être consulté pendant cette période aux heures d'ouverture dans les lieux suivants :

- Mairie de Saint-Priest-la-Prugne : 10 rue de Vichy - 42830 Saint-Priest-la-Prugne :  
lundi de 13 h 30 à 17 h 30 - mardi de 13 h 30 à 17 h 00  
jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 - vendredi de 8 h 00 à 12 h 00
- Direction Départementale des Territoires de la Loire : 2 Avenue Grüner - 42000 Saint-Etienne (secrétariat pôle nature, forêt, chasse - allée C - bureau 621) :  
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30 (sauf vendredi après-midi)

Le public pourra consigner ses observations et propositions uniquement par voie électronique à l'adresse mail : [ddt-sef-fb@loire.gouv.fr](mailto:ddt-sef-fb@loire.gouv.fr), avant le 13 juillet 2018 inclus.

Cet avis est publié par voie d'affiches sur les lieux du projet, dans la mairie de la commune de Saint-Priest-la-Prugne, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de la Loire et sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires de la Loire à l'adresse suivante : <http://www.loire.gouv.fr/consultation-du-public-r1146.html>

Des demandes de renseignements sur le projet pourront être adressées au représentant du pétitionnaire :

M. Alban CHAGNARD (Centrale Solaire Orion / Neoen - 4 Rue Euler - 75008 Paris)  
courriel : [alban.chagnard@neoen.com](mailto:alban.chagnard@neoen.com)

La synthèse des observations et propositions du public déposées par voie électronique sera rendue publique, ainsi que la décision, sur le site <http://www.loire.gouv.fr/consultation-du-public-r1146.html>

La Direction Départementale des Territoires de la Loire est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande d'autorisation de défrichage.

À Saint Étienne, le 18 mai 2018

Pour le directeur départemental des  
territoires,  
le chef du service eau environnement



Denis THOUMY